

POUR FO, PRIORITÉ A LA SANTÉ

La maladie ne regarde pas le rang social, le sexe, l'âge ou les revenus.

Face aux aléas de la vie qui peut prétendre qu'il n'aura pas besoin de certains soins pour lui ou ses ayants droit et qu'il pourra se les payer sans sourciller.

Quelques exemples de coûts médicaux qui peuvent varier d'un hôpital à une clinique à un autre :

- Opération banale de l'appendicite : 6 500 €
- Ablation classique des amygdales et des végétations : 2 600 €
- Pose d'une prothèse de hanche : 8 000 €
- Une journée en réanimation : 2 700 €
- Journée d'hospitalisation en chirurgie classique : 1 200 €
- Transport SMUR par route : 370 € la 1/2H
- Transport SMUR aérien : 200 € la minute
- Hémodialyse : 1 600 €
- Accouchement sans complication : 3 000 €

* Sans parler des dépassements d'honoraires de plus en plus fréquents, de suppléments chambre individuelle, etc. ...

Les principes fondateurs de la Sécurité Sociale auxquels FO reste très attachée, sont basés sur la justice sociale, l'égalité de traitement et d'accès aux soins pour tous, la solidarité intergénérationnelle et familiale.

Ils permettent de garantir en partie aux salariés et à leur famille une protection de base en matière de santé et de prévoyance. Par contre, elle ne couvre qu'une partie des dépenses laissant aux assurés un reste à charge conséquent.

Les Assurances ou Mutuelles appliquent des critères d'adhésion individuelle en fonction du risque : Cotisations exponentielles en fonction de tranche d'âge, antécédents médicaux et examens médicaux obligatoires, composition familiale, délai de carence, etc.

Dans les IEG, la protection maladie est assurée par un régime spécial de sécurité sociale qui prend en charge la partie du régime général et une part complémentaire de remboursement.

Il s'agit d'une couverture maladie solidaire entre Employeurs, Actifs et Retraités, avec un taux de cotisation identique pour tous les Actifs (2,11 %) et également les Retraités (2,36 %). Les employeurs ne le finançant qu'à hauteur de 1,35 %.

Il permet de prendre en charge l'ensemble de la famille (sous certaines conditions). Avec FO, votre régime spécial maladie serait en capacité de prendre tous vos ouvrants-droit s'ils le souhaitent et sans condition.

Votre régime spécial est géré par la Camieg qui sous-traite vos remboursements à la Cpm92.

Votre protection maladie est complétée par une couverture supplémentaire maladie CSM Actifs ou Retraités gérée par la Mutieg.

SIMPLIFIER LES CIRCUITS

L'empilage des structures (Camieg, Cpm92, Mutieg) devient un véritable labyrinthe pour les assurés qui ne savent plus à qui envoyer un document, qui rembourse

quoi et sous quelles conditions.

FO revendique d'en finir avec cette multitude d'organismes et de mettre la Camieg au centre de votre protection maladie.

La Camieg comme seul et unique interlocuteur, c'est plus d'efficacité, plus de réactivité pour répondre à toutes vos questions.

HUMANISER LES RELATIONS AVEC LES ASSURÉS

Le cumul de ces différents interlocuteurs génère encore des dysfonctionnements. Des délais de réponse ou de remboursement parfois longs, des pertes de documents nécessitant de les renvoyer plusieurs fois, des réponses désagréables ou inappropriées aux appels téléphoniques, etc.

La Camieg comme seul gestionnaire, c'est plus d'écoute, de lien social, une meilleure prise en compte de votre dossier ou demande.

FAIRE DES ÉCONOMIES

Chaque organisme génère des taxes et des frais de gestion qui s'additionnent. Au total, cela représente plus de 64 M€.

Par rapport au total de vos cotisations ces taxes et frais de gestion représentent :

- Camieg — Actifs 6,63 %, Retraités 4,79 %,
- CsmA/R — Actifs 23,29 %, Retraités 24,50 %.

Avec FO et la Camieg comme seul gestionnaire, c'est presque 30 M€ qui pourraient être économisés et redistribués sur des améliorations de prestations et des baisses de vos cotisations.

BAISSER LES COTISATIONS DES ACTIFS ET DES RETRAITÉS

Que ce soit pour la Camieg ou la Mutieg, les cotisations sont trop élevées.

- Camieg — Excédents annuels : Actifs 6 M€, Retraités 24 M€.
- CsmA/R — Excédents annuels : Actifs 5 M€, Retraités 4 M€.

Les excédents cumulés donnent le vertige :

- Camieg 278 M€ (malgré la ponction de l'État de 175 M€ en 2014).
- CsmA/R : 44 M€ constitués en 4 ans.

Ils attireront certainement de nouveau les convoitises de l'État.

Au regard de ces excédents (106 M€ Actifs + 172 M€ Retraités) une baisse des cotisations est possible.

FO revendique une baisse de la cotisation des Actifs, des Retraités et de la cotisation de solidarité.

Avec la Camieg comme seul organisme, Il n'y a plus de cotisation à une surcomplémentaire.

AMÉLIORER LES REMBOURSEMENTS

Grâce à l'opiniâtreté de FO, les prestations Camieg ont été améliorées en 2014, mais c'est insuffisant.

Notre régime spécial maladie est en capacité d'aller encore plus loin, les moyens financiers existent.

FO revendique la réaffectation d'une partie des excédents et des économies de gestion pour l'amélioration des prestations existantes et la prise en charge d'actes de soins non encore remboursés. Objectif, zéro reste à charge.

AU QUOTIDIEN

D'autres champs sont encore à faire évoluer comme la généralisation du tiers payant ou des télétransmissions entre la Camieg et diverses mutuelles, les modalités de prise en charge des transports, etc. comme FO l'a déjà demandé.

L'information envers les assurés reste aussi un axe important, car cela leur évite des refus de remboursements de soins. C'est en ce sens que FO fait paraître un recueil de fiches pratiques et organise annuellement des réunions sur plusieurs sites.

Pour FO, ne pas voter les budgets ou la Convention d'Objectifs et de Gestion, c'est aussi ne pas cautionner une dégradation du service rendu aux assurés et défendre les personnels de la caisse.

Les administrateurs FO de la Camieg ne sont pas cogestionnaires de la caisse, ils ne sont pas là pour avaliser les décisions restrictives Gouvernementales.

Ils sont élus par les assurés sociaux des IEG. Leur objectif, défendre leurs droits.